Affaires autochtones et du Nord Canada
Indigenous and Northern Affairs Canada

La recherche stratégique
Strategic Research

Études postsecondaires des Autochtones en 2011

Principaux résultats :

- En 2011, 38 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus avaient une attestation d'études postsecondaires.
- De 2006 à 2011, le changement de pourcentage d'Autochtones qui avaient une attestation postsecondaire augmentait plus rapidement que chez les non-Autochtones.
- Les femmes autochtones étaient plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir une attestation collégiale ou universitaire, mais elles étaient en général moins nombreuses à avoir une attestation de métier ou d'apprenti.
- Pour toutes les populations, plus le degré d'attestation postsecondaire était élevé, plus le taux d'emploi est élevé.

Introduction

La scolarité est un outil important dont les personnes et les collectivités se servent pour assurer leur progrès social et économique. Il existe un lien important entre l'accomplissement des études et des situations améliorées d'emploi et de revenu. Les études postsecondaires façonnent dans bien des cas les choix professionnels. Les différences aux chapitres de l'emploi et du revenu entre les personnes ou les groupes diminuent en général lorsque le niveau d'instruction augmente, que ce soit par l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme.

Des recherches effectuées par le passé décrivent les liens entre d'éducation, d'emploi et de revenu. Celles-ci sont axées principalement sur l'attestation officielle du niveau d'instruction. Depuis 2006, le Recensement du Canada a évalué le niveau d'instruction selon l'attestation la plus élevée obtenue par un individu. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 définit le niveau d'instruction postsecondaire en précisant qu'il porte sur trois types d'attestation : 1) certificat de métier ou d'apprenti; 2) certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire; 3) un certificat ou un diplôme universitaire.

Une étude approfondie du degré d'instruction postsecondaire des Autochtones du Canada a été réalisée par Jeremy Hull pour le compte d'Affaires autochtones et du Nord Canada. Cette étude comporte de l'information sur le niveau d'instruction en lien avec des facteurs comme l'identité autochtone, l'âge, le sexe, le lieu de résidence, la langue, la situation familiale, la migration, l'emploi et le revenu. Le présent résumé souligne certaines des principales constatations de cette étude.

Figure 1 : Attestation postsecondaire des personnes âgées de 15 ans et plus, par type d'attestation et d'identité, Canada, 2006 et 2011

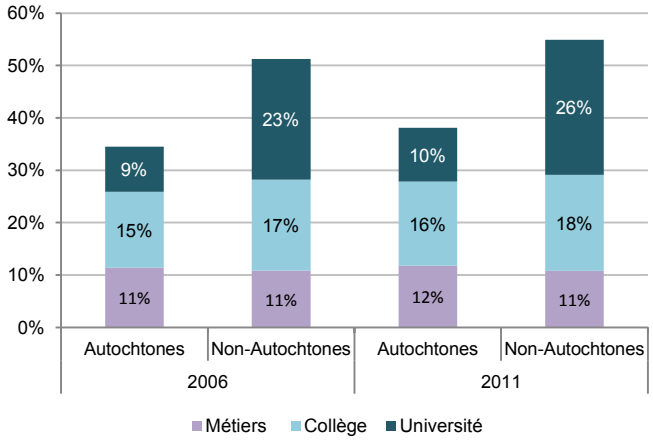

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Principales constatations

Plus du tiers des Autochtones ont effectué des études postsecondaires

En 2011, 38 % des Autochtones avaient un certificat ou un diplôme postsecondaire. Ce pourcentage comprend 12 % d'Autochtones qui avaient un certificat de métier ou d'apprenti, 16 % qui avaient un certificat ou un diplôme collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire et 10 % qui avaient un certificat ou un diplôme universitaire (figure 1).

Un pourcentage moindre d'Autochtones a reçu une éducation universitaire

Bien que les Autochtones présentent des niveaux semblables d'attestation non universitaire que les autres Canadiens non autochtones, leur degré d'instruction universitaire est inférieur à celui des autres Canadiens. En 2011, les proportions d'Autochtones et de non-Autochtones qui détenaient un certificat de métier ou d'apprenti et un certificat collégial ou d'un cégep étaient semblables. En revanche, le pourcentage de non-Autochtones qui avaient un certificat ou un diplôme universitaire était presque deux fois plus élevé que celui des Autochtones. La différence quant à l'instruction universitaire était responsable de la majeure partie de la différence sur le plan de l'instruction universitaire des deux populations (figure 2).

L'attestation collégiale et universitaire a augmenté plus rapidement chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

L'instruction postsecondaire a augmenté rapidement à la fois chez les Autochtones et les non-Autochtones. De 2006 à 2011, l'attestation postsecondaire a grimpé de 35 % chez les Autochtones et de 13 % chez les non-Autochtones. En pourcentage, la proportion des gens qui avaient une attestation collégiale a augmenté plus rapidement chez les Autochtones (36 %) que chez les non-Autochtones (11 %). La proportion de gens qui avaient une attestation universitaire a augmenté encore plus rapidement au sein des deux groupes, soit de 46 % chez les Autochtones et de 19 % chez les non Autochtones (figure 2).

Figure 2 : Pourcentage de changement de l'attestation postsecondaire pour les gens âgés de 15 ans et plus, par type d'attestation et d'identité, Canada, 2006 à 2011

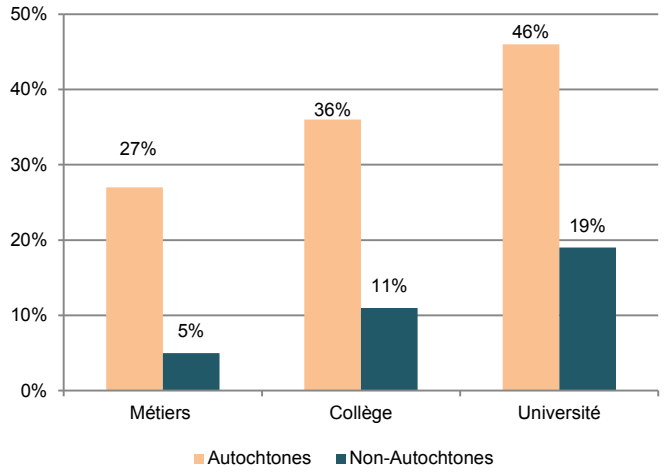

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Différences entre les groupes d'identité et les sexes

L'étude a comparé quatre groupes d'identité autochtones : les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Inuit et les Métis. L'information de cette comparaison a été produite pour les non-Autochtones. Une proportion plus élevée de Métis et de Indiens non inscrits ont une attestation postsecondaire, par rapport aux Indiens inscrits et aux Inuit. Les différences entre les groupes d'identité sont plus importantes pour l'attestation universitaire. Parmi les personnes âgées de 25 à 44 ans, 7 % d'Inuit avaient une attestation universitaire en 2011, par rapport à 12 % des Indiens inscrits, 16 % des Indiens non inscrits et 18 % des Métis. Par comparaison, 37 % des non-Autochtones du même groupe d'âge avaient une attestation universitaire (figure 3).

Figure 3 : Personnes âgées de 25 à 44 ans, par type d'attestation postsecondaire et groupe d'identité, Canada, 2011

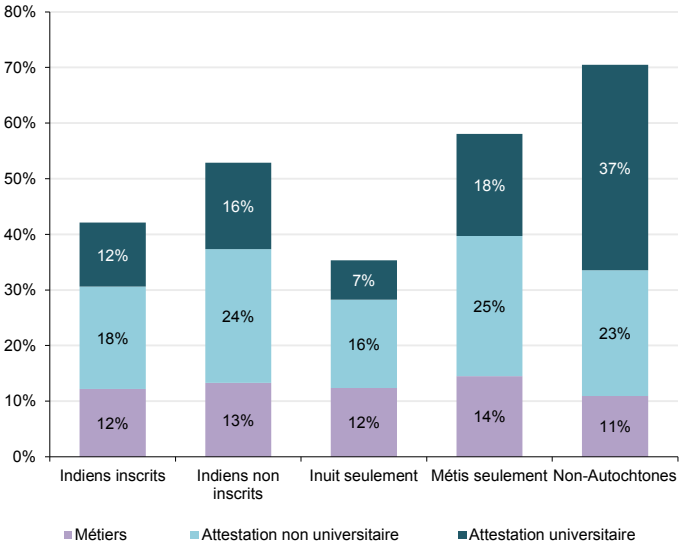

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Parmi les groupes d'identité, sauf les Inuit, une proportion plus élevée de femmes que d'hommes ont une attestation postsecondaire. Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir une attestation collégiale ou universitaire, mais elles sont en général moins nombreuses à avoir une attestation de métier ou d'apprenti. Entre 2006 et 2011 le pourcentage de femmes autochtones ayant reçu

une éducation postsecondaire ait augmenté de 36 % à 40 %; parmi les hommes autochtones le pourcentage ayant reçu une éducation postsecondaire ait augmenté de 34 % à 36 % (figure 4).

Figure 4 : Attestation postsecondaire des Autochtones âgés de 15 ans et plus, par type d'attestation et sexe, Canada, 2006 et 2011

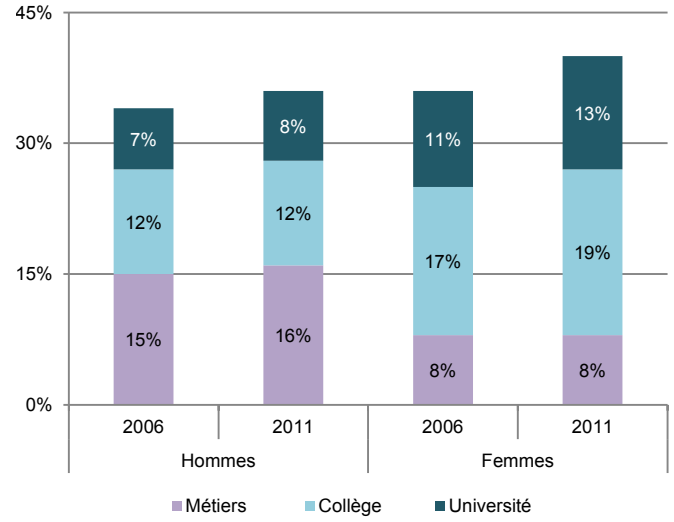

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En 2011, les différences entre les hommes et les femmes âgés de 25 à 44 ans étaient de 7 ou de 9 %, sauf pour les Inuit, pour lesquels il n'y avait aucune différence (figure 5).

Figure 5 : Personnes de 25 à 44 ans ayant une attestation postsecondaire, par groupe d'identité et sexe, Canada, 2011

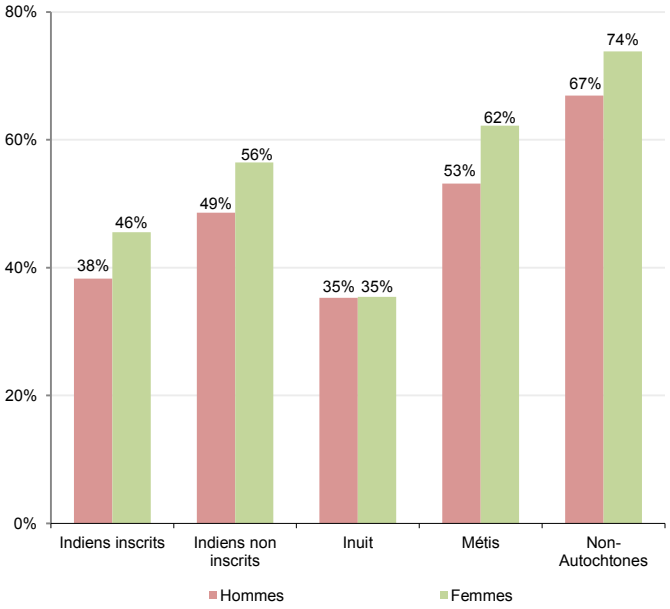

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

L'attestation d'études est étroitement liée au taux d'emploi

À l'instar d'autres études, les différences du taux d'emploi des Autochtones par rapport aux non-Autochtones s'atténuent au fur et à mesure que les niveaux d'instruction augmentent (le taux d'emploi est le pourcentage de la population qui occupe un emploi). La différence quant aux taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones est la plus grande pour les personnes qui n'ont aucune attestation : une différence de 15 %. La différence est moindre pour les personnes qui ont un diplôme d'études secondaires (8 %), une attestation de métier (9 %) ou une attestation collégiale (7 %). La différence est de moins de 2 % entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones, pour les personnes qui ont une attestation universitaire (figure 6).

Figure 6 : Taux d'emploi des personnes de 24 à 65 ans, par identité et niveau d'attestation le plus élevé, Canada, 2011

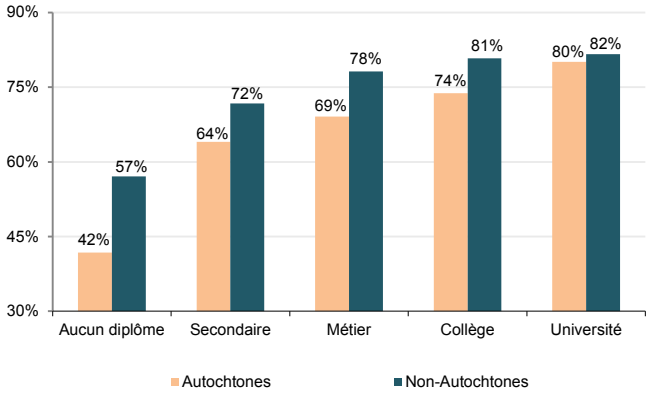

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Conclusion

Le nombre et la proportion d'Autochtones qui ont reçu une instruction postsecondaire augmentent constamment. Ces personnes ont donc de meilleures perspectives d'emploi et de revenu. Une différence persiste tout de même au chapitre du niveau d'instruction entre les Autochtones et les non-Autochtones, surtout au niveau universitaire. On constate par ailleurs des différences importantes entre les groupes d'identité autochtones et entre les hommes et les femmes autochtones. Ceci semble indiquer qu'il faudrait améliorer les systèmes d'éducation, tout comme le soutien offert à des groupes d'identité et aux hommes et femmes dans des domaines d'éducation particuliers. Le niveau d'instruction est un facteur clé qui influe sur l'emploi et le revenu.

À propos du chercheur

Ce résumé de recherches se fonde sur une étude réalisée en 2015 par Jeremy Hull, consultant de recherche à Winnipeg. L'étude a été demandée afin de souligner l'importance de l'éducation postsecondaire afin d'assurer le bien-être des Autochtones et une économie florissante. Il s'agit de la cinquième d'un ensemble de rapports fondés sur les recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006 et sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Le rapport complet, « Aboriginal Post-Secondary Education and Labour Market Outcomes in Canada Based on Data from the 2011 National Household Survey » (Éducation postsecondaire des Autochtones et résultats sur le marché du travail du Canada, fondé sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages, 2011), est présenté sur le site GCpédia de la Direction de la recherche stratégique et à la bibliothèque d'Affaires autochtones et du Nord Canada.

Notes sur la méthodologie

Les données utilisées dans le résumé sont tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et du Recensement de la population de 2006. On a établi des comparaisons entre divers « groupes d'identité », qui ont été déterminés au moyen de l'identification volontaire, du statut d'Indien inscrit ou de l'appartenance à une Première Nation. Les groupes d'identité sont : Indien inscrit, Indiens non inscrit, Métis, Inuit et non-Autochtones.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter: Research-Recherche@Canada.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec
Affaires autochtones et du Nord Canada :
CommunicationsPublications@aadnc-aandc.gc.ca
www.canada.ca/affaires-autochtones-nord
1 800 567-9604 ATS seulement 1-866-553-0554

QS-7135-000-FF-A1 Catalogue : R3-234/2016F-PDF ISBN : 978-0-660-04241-1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires autochtones et du Nord, 2015

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre;
Aboriginal Post-Secondary Education in 2011.

Canada